



14 AOUT 2013

COURRIER ARRIVE

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 07 AOUT 2013

Direction départementale des territoires

Service Eau – Environnement - Risques
Unité Prévention des Risques Naturels et
Technologiques

Affaire suivie par : Veronique BOISSOU
Tél. : 05 17 17 38 65
veronique.boissou@charente.gouv.fr

Le Préfet de la Charente

à

DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et Evaluation
Division Evaluation Environnementale

Objet : Elaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) risque d'inondation de l'Aume et de la Couture.
Evaluation environnementale-Examen au cas par cas

Le Plan de Prévention du risque inondation de l'Aume et de la Couture est sur le point d'entrer dans sa phase de prescription.

Il est susceptible de faire l'objet d'une évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R122-18 du Code de l'Environnement.

Afin de permettre à vos services de prononcer leur avis sur cette affaire, vous trouverez sous ce pli les pièces nécessaires à l'examen au cas par cas du dossier :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre d'étude,
- un plan des enjeux environnementaux dans le périmètre d'étude,
- un plan des documents d'urbanisme en vigueur sur le périmètre d'étude,
- la fiche renseignée d'examen au cas par cas.

Le Préfet,

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture
CS 12302

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Accueil public : 43, rue du docteur Duroselle à Angoulême

Horaires d'ouverture : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (vendredi fermeture à 16h00)

Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels (liste indicative d'informations à fournir)

YM+JL (DREAL Rhône Alpes) le 06/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une

évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en oeuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en oeuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

1. Caractéristiques du PPRN :

Procédure concernée

Elaboration

Territoire concerné

carte du périmètre jointe en annexe

1.1. Quels sont les objectifs de la prescription du PPRN ?

...La préservation des biens et des personnes dans l'agglomération d'Aigre et le maintien des champs d'expansion des crues

...Réglementer l'utilisation et les occupations des sols en zones inondables

1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas) ?

Débordement des 2 cours d'eau : l'Aume et la Couture

Le PPRN concerne l'agglomération d'Aigre mais s'étend sur 4 communes : Oradour, Marcillac-Lanville, Villejésus, Aigre.

Ces deux cours ont fait l'objet de deux atlas :

- pour l'Aume : atlas hydrologique en 2004
- pour la Couture : atlas hydrogéomorphologique en 2005

1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

NON

1-4. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou d'un document de planification approuvé ?

...Aigre dispose d'un PLU approuvé le 11 septembre 2010

...Marcillac-Lanville dispose d'une carte communale approuvée le 12 juillet 2012 ...

...Oradour et Villejésus n'ont pas de documents d'urbanisme et répondent au règlement national d'urbanisme (Code de l'urbanisme) ...

2. Descriptions des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée :

2.1 Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :

Znieff type 1 sur le territoire d'Aigre et d'Oradour (en amont du périmètre)

Natura 2000 : Non (Site concerné ou situé à proximité ?) Non

Zone de montagne : Non

Zone littorale : Non

2.2 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

.....

3. Descriptions des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN:

3.1 Est-il prévu que le PPRN prescrive des travaux de protection collective ?

- NON

3.2 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : le PPRi aura tendance à limiter l'étalement urbain en installant des zones rouges dans les secteurs non urbanisés.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : Ces zones ont vocation à être occupées par des champs d'expansion des crues, elles seront maintenues en l'état : zone rouge inconstructible.

Les prescriptions du règlement sont susceptibles d'avoir une incidence sur le milieu naturel et notamment concernant la plantation pour la restauration de la ripisylve.

Dans le but d'intégrer des objectifs environnementaux dans le projet de PPRi, le règlement autorisera la plantation de ripisylve sur les cours d'eau du périmètre.

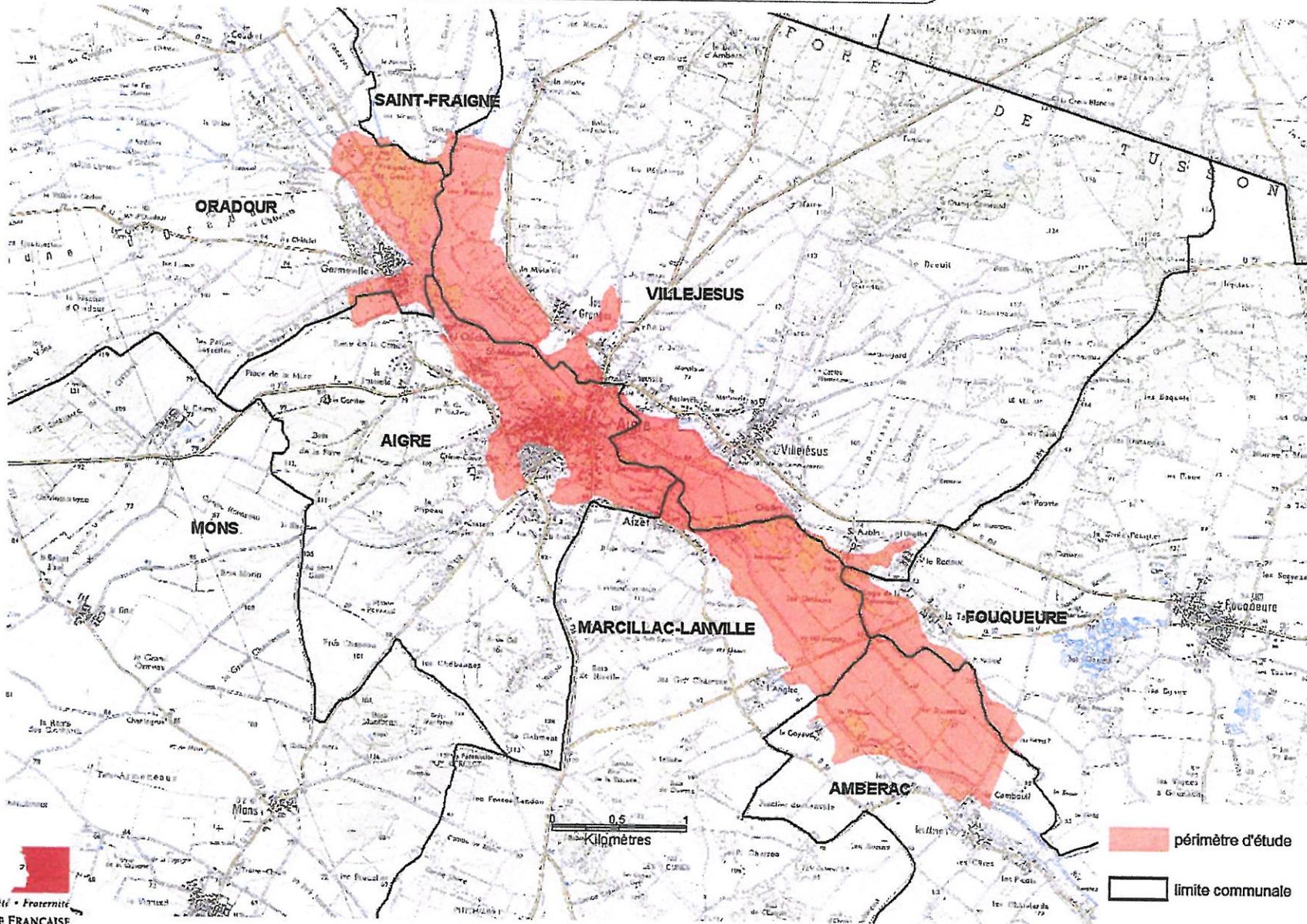
Le syndicat de rivière local appartient aux personnes publiques associées du projet de PPRi.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : Le stockage de produits dangereux sera interdit dans les zones inondables (stockage au dessus de la cote de sécurité le cas échéant)

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages :

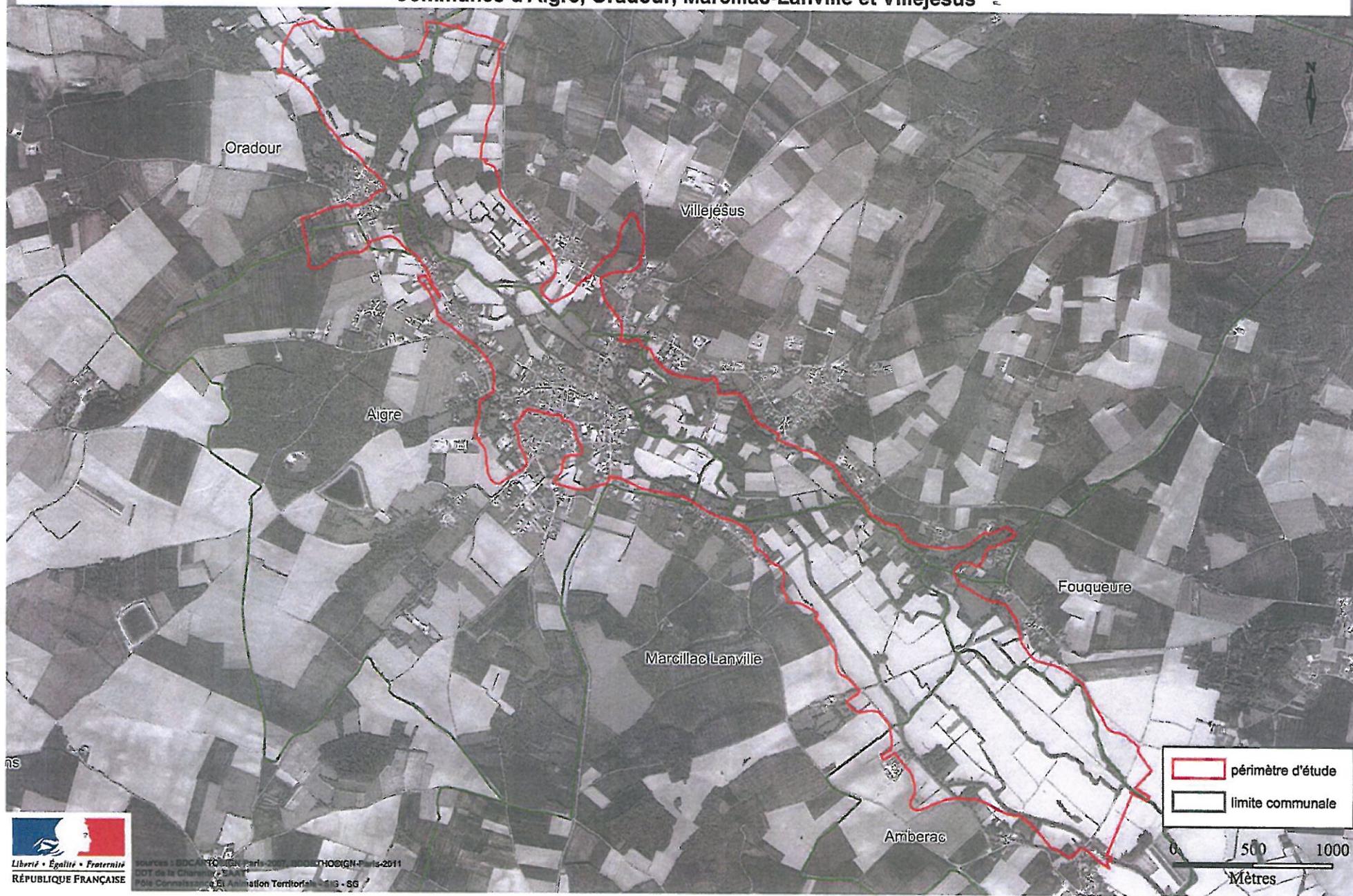
- x règles de construction (si autorisées) conformes à la réglementation (code de l'urbanisme et autres règlements)
- x sites et paysages non concernés par le projet de PPRi excepté le volet ripisylve des cours d'eau (cf ci dessus)

PPR I Aume-Couture - plan de situation

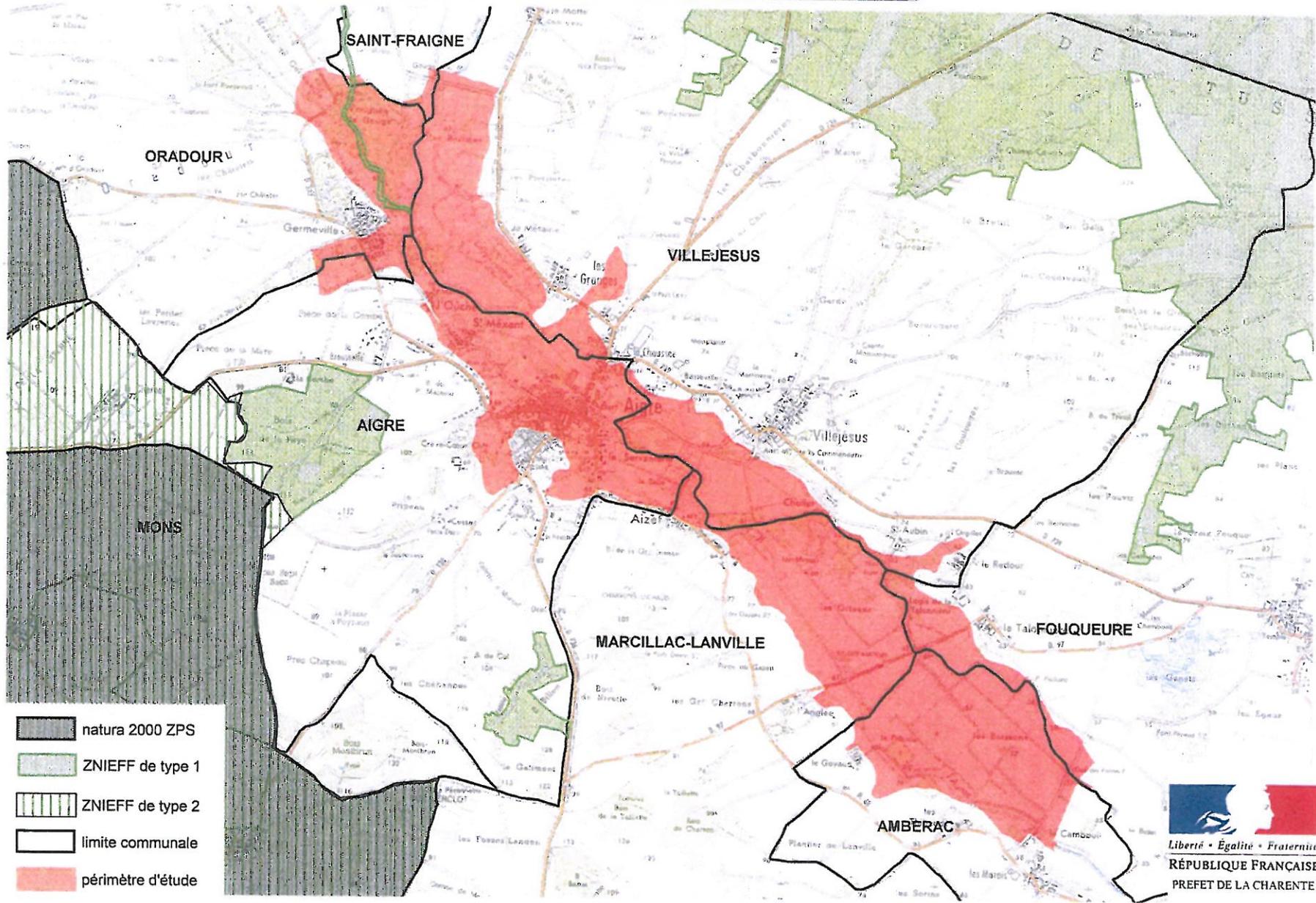


réalisation Direction Départementale des Territoires de la Charente

PPRI Aume-Couture - Périmètre d'étude Communes d'Aigre, Oradour, Marcillac-Lanville et Villejésus



PPR I Aume-Couture - enjeux environnementaux



réalisation Direction Départementale des Territoires de la Charente